

« Pour la qualité de vie des
aînés du Québec »



Pour un Québec leader en matière de vieillissement

AVIS - Présenté dans le cadre des consultations publiques « L'élaboration du plan d'action 2018-2023 de la politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec »

Présenté au Secrétariat des aînés du Québec

6 octobre 2017

Réseau FADOQ
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3017
Sans frais : 1 800 544-9058
Télec. : 514 252-3154

Courriel : info@fadoq.ca

© Réseau FADOQ 2017

Responsables : Maurice Dupont, président et Danis Prud'homme, directeur général

Rédaction : Caroline Bouchard – conseillère aux affaires publiques et relations gouvernementales

Table des matières

Présentation du Réseau FADOQ	4
Introduction	5
Orientation 1 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES AÎNÉES À LA SOCIÉTÉ.....	6
Pour une meilleure valorisation du parcours de vie	6
L'emploi en situation de vieillissement, qu'en est-il?.....	7
Orientation 2 : BIEN VIEILLIR DANS SA COMMUNAUTÉ.....	10
FAVORISER LA CONCERTATION DES ACTEURS POUR MIEUX SOUTENIR LES PERSONNES AÎNÉES À DOMICILE ET DANS LA COMMUNAUTÉ ainsi que leurs proches aidants	11
Orientation 3 : Environnements sains et sécuritaires	15
Hébergement et mobilité, quel accompagnement?.....	16
Conclusion.....	19

PRÉSENTATION DU RÉSEAU FADOQ

Le Réseau FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte plus de 495 000 membres. Il y a 47 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des aînés en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

À ce jour, en plus d'offrir un riche éventail de loisirs à ses membres, notre organisme fait des représentations auprès de différentes instances dans le but d'améliorer la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et de demain. Ces deux volets de notre mission sont d'égale importance, le vieillissement actif étant un élément essentiel d'une qualité de vie adéquate.

Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager le gouvernement à faire des choix judicieux tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

Le Réseau FADOQ milite par ailleurs pour la création d'une politique nationale du vieillissement qui permettrait de mieux composer avec ses impacts, de travailler à des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société face à ce phénomène. Ainsi, le Réseau FADOQ profite de toutes les tribunes, dont celle-ci, pour susciter une prise de conscience afin de faire avancer le débat dans la bonne direction pour tous les aînés actuels et futurs du Québec.

Le Réseau FADOQ tient à souligner l'efficiencia du processus de consultation organisé par le secrétariat aux aînés.

Cette opportunité de rencontre entre les organisations touchant de près ou de loin aux problématiques liées au vieillissement ainsi que les responsables ministériels, offre un réel espace de concertation tout en évitant la multiplicité des consultations.

Nous serions ravis qu'un tel processus prenne place annuellement afin d'assurer :

- 1) Un contact régulier avec les organisations concernées;
- 2) Une meilleure concertation entre les organisations;
- 3) Un lien direct avec plusieurs membres du gouvernement;
- 4) Une continuité dans les dossiers;
- 5) Un meilleur échange d'information.

Les tables régionales ont un mandat extrêmement important sans pourtant être en mesure d'évaluer les problématiques d'un point de vue national. Les recommandations des tables portent plus spécifiquement sur les enjeux spécifiques aux régions, ce qui est aussi d'une grande importance.

Nous souhaitons que le Québec se maintienne en tant que leader en matière de vieillissement et nous souhaitons surtout que le gouvernement du Québec encourage et favorise l'innovation permettant d'anticiper avec motivation les aléas liés au vieillissement d'une population.

ORIENTATION 1 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ÂNÉES À LA SOCIÉTÉ

D'emblée, il semble difficile pour les citoyens québécois, victimes de discrimination en raison de l'âge, de faire reconnaître leurs droits, ne serait-ce que par la nature plutôt arbitraire de cette problématique.

Cependant, nous sommes à même de constater que l'organisation nationale de défense des droits, nommément la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), n'est pas en mesure d'accompagner adéquatement les personnes victimes de tels actes. Effectivement, alors que nous siégeons au comité d'orientation de la CDPDJ visant à mieux aiguiller l'organisation sur les enjeux vécus par nos membres, le comité semble avoir été dissous sans que nous en soyons.

En ce sens, nous recommandons fortement qu'un tel espace de concertation voit le jour afin de renforcer la défense des victimes, notamment de discrimination en raison de l'âge.

POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DU PARCOURS DE VIE

Le Réseau FADOQ considère que le vieillissement devrait être reconnu comme une simple étape dans le continuum de vie de citoyens les plus diversifiés les uns des autres. En ce sens, il apparaît essentiel de ne pas conceptualiser « les aînés » comme un groupe homogène, mais bien comme plusieurs groupes, voire générations, hétéroclites et aux besoins variables. En ce sens, ne serait-il pas pertinent de considérer un 4^e âge afin de différencier les gens de 65 ans et plus et ceux de 80 ans et plus?

Autrement, le Réseau FADOQ est persuadé que de se prémunir des effets négatifs sur la santé tant physique que mentale peut avoir d'importantes répercussions sur la

progression de la perte d'autonomie d'une personne. C'est pourquoi les bonnes habitudes de vie doivent nous concerner tous et faire l'objet d'importantes campagnes de sensibilisation et de prévention. À ce titre, de meilleurs incitatifs devraient être instaurés; par exemple il serait pertinent de bonifier le crédit d'impôt pour activités des aînés et même de le rendre accessible à une cohorte plus jeune afin d'encourager l'activité tant physique que sociale.

Finalement, il pourrait être pertinent de réfléchir l'aménagement des villes et des espaces, par exemple des résidences, afin d'amalgamer des services qui ont, jusqu'à présent, été réfléchis en silos, ou en ghettos. Ne serait-il pas intéressant de voir des CPE au sein de résidences pour aînés? Ne serait-il pas pertinent de voir des cuisines populaires au sein des écoles? Plusieurs initiatives ont déjà été mises en œuvre et témoignent, de par leurs résultats, de beaux succès. Pensons au projet des *Cantines pour tous* ou encore du *Manoir Soleil* où jeunes et moins jeunes se côtoient quotidiennement. Dans ce cas, le rôle du gouvernement est, à notre sens, d'encourager l'innovation et la réflexion hors des cadres établis afin de permettre le *chamignonage* d'initiatives à la hauteur du dynamisme des Québécois.

L'EMPLOI EN SITUATION DE VIEILLISSEMENT, QU'EN EST-IL?

En ce qui concerne le dossier de l'emploi, le Réseau FADOQ se préoccupe particulièrement du parcours des travailleurs d'expérience dans une optique où les conditions de travail hétérodéterminées varient énormément selon le type de travail.

Effectivement, selon les chercheuses Élisabetta Pernigotti ainsi que Diane-Gabrielle Tremblay l'expérience du vieillissement professionnel varie énormément selon que l'on soit cadre par exemple ou ouvrier.

De fait, les premiers expérimentent souvent le vieillissement professionnel comme confirmation de leur compétence, comme validation de leur maturité et de leurs réalisations. Dans le second cas, il s'agit d'une expérience négative où le

vieillesse se confirme par la perte de capacité physique et donc la dépréciation par l'employeur.

De fait, les chercheuses précisent que : « Le vieillissement au travail est un processus qui prend des connotations positives ou négatives, se traduisant pour certains par l'intériorisation de sa position dominante, pour d'autres, par l'intériorisation d'un profond sentiment d'insécurité. »¹

Autrement, dans sa plus récente étude sur le sujet, le Réseau FADOQ a établi qu'en 2011, les travailleurs âgés représentent 18,7%, soit un travailleur sur 5, alors qu'en 2021, ce sera un travailleur sur quatre. Du marché de l'emploi, près de 40% des travailleurs d'expérience qui deviennent inactifs au cours de l'année le font de manière involontaire parce qu'ils ont perdu leur emploi ou qu'ils ont souffert d'une maladie ou d'un accident professionnel et deux tiers d'entre eux sont découragés, statistique qui n'a pas changé depuis 1997. Finalement, nous avons découvert que depuis 2011 ce sont près de 166 000 travailleurs qui se sont retrouvés à la retraite de manière involontaire puisqu'ils ont perdu leur emploi et n'ont pas été en mesure de réintégrer le marché du travail.

En ce sens, le Réseau FADOQ recommande plusieurs stratégies afin de contrer les différents enjeux pouvant contribuer à ce phénomène, que ce soit l'âgisme, la retraite involontaire ou la discrimination en milieu de travail par exemple.

- ✓ D'abord, nous croyons que le Guide de bonnes pratiques visant à favoriser la prolongation de la vie active des travailleuses et travailleurs expérimentés élaborés de concert par les acteurs du marché du travail québécois, dont le Réseau FADOQ devrait, comme il a originalement été question, devenir une norme.

¹ Elisabetta Pernigotti et Diane-Gabrielle Tremblay « Le vieillissement professionnel sous tension : Les variations sociales de l'expérience de fin de carrière dans trois entreprises touchées par la crise au Québec » Nouvelles pratiques sociales 241 (2011) : 51-68. DOI : 10.7202/1008218ar

- ✓ L'implantation de cette norme devrait nécessairement être accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur les impacts de la discrimination basée sur l'âge tout en faisant attention de ne pas monter les générations les unes contre les autres.
- ✓ Nous croyons que des aménagements fiscaux ou encore d'accommodements devraient être mis en œuvre afin de permettre aux travailleurs d'expérience de se former tout au long de leur parcours. Par exemple, en leur offrant la possibilité de retirer leur RRQ le temps de leur formation dans la mesure où les années empruntées seront, dans le futur, des années retravaillées.
- ✓ Finalement, nous croyons essentiel que l'âge de la retraite soit fixé en fonction, d'un côté, du nombre d'années travaillées, mais également en fonction de la pénibilité au travail comme c'est le cas en France.

Finalement, voici les conclusions de la chercheuse Anne-Marie Guillemard de l'Université Paris-Descartes, qui analyse spécifiquement les effets pervers du mode organisationnel du marché du travail actuel. Ces réflexions méritent que l'on s'y penche au Québec également.

Il est grand temps d'inventer de nouveaux instruments pour une gestion rénovée des populations, adaptée à une société de la connaissance mondialisée. Au lieu de segmenter par l'âge, les nouveaux instruments devront être neutres sur le plan de l'âge et adopter la perspective du cycle de vie. Le nouveau concept qui prévaut est dès lors celui de « parcours » [...] La gestion prévisionnelle des parcours et des compétences devient alors un élément clé de ces nouvelles politiques sociales du cycle de vie. [...] Ainsi, la formation tout au long de la vie est désormais une réalité pour l'ensemble des pays scandinaves et la Finlande tend aujourd'hui à rejoindre ce groupe. La prise en compte du cycle de vie doit également se traduire par l'aménagement des conditions de travail et la promotion du bien-être au travail qui ont représenté des mesures phares des programmes finlandais. Il

s'agit bien d'une politique neutre sur le plan de l'âge. Elle bénéficie à l'ensemble des âges et représente un instrument fondamental du nouveau management des âges dans une société de longévité. En effet, au sein de cette dernière, il est essentiel de rendre le travail « soutenable » et de réduire l'usure par le travail si l'on veut prolonger la vie active. Ces nouvelles politiques de gestion du cycle de vie ont pour objectif de développer une plus grande maîtrise des flux et des trajectoires dans une société de vieillissement et de longévité. Elles appellent une gestion prévisionnelle des parcours pour tous les âges. Elles requièrent l'invention de nouvelles voies de mobilités plus horizontales que verticales, mais aussi le développement d'une protection sociale plus attentive à l'entretien du capital humain, qui s'attache à prévenir les risques autant qu'à les réparer et qui vise à sécuriser les trajectoires professionnelles plus qu'à protéger dans l'emploi. Ainsi, les défis démographiques de la longévité et du vieillissement peuvent constituer une opportunité pour rompre avec les vieilles recettes de la segmentation par l'âge.²

ORIENTATION 2 : BIEN VIEILLIR DANS SA COMMUNAUTÉ

Par le programme MADA, le Québec a clairement démontré l'importance qu'il accorde au rôle des municipalités dans le bien vieillir des citoyens. À ce titre, nous croyons que le programme MADA mériterait d'être mieux encadré, en termes de reddition de comptes, mais surtout que les municipalités soient mieux encadrées à la suite de leur accréditation et de l'élaboration de leur plan. Il y a des résultats de recherche du professeur Suzanne Garon qui démontrent que de passer du plan aux actions n'est pas essentiellement un succès et nous avons eu des témoignages attestant des difficultés à mettre en place des programmes non pas par manque de volonté nécessairement, mais par manque d'outils et de ressources humaines.

² Guillemard Anne-Marie, « Pourquoi l'âge est-il en France le premier facteur de discrimination dans l'emploi ? », *Retraite et société*, 2007/2 (n° 51), p. 11-25. URL : <http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2007-2-page-11.htm>

Aussi, le Réseau FADOQ croit qu'il serait pertinent de renforcer le principe d'accessibilité universelle dans les communautés, beaucoup plus que de parler d'accommodements pour les aînés. Le principe de bien vieillir réfère plutôt à un parcours de vie et non pas à un moment précis. Ainsi, poser les actions nécessaires pour une accessibilité universelle tout au long de notre parcours de vie est un concept beaucoup plus inclusif à notre sens et favorise une société où les barrières générationnelles ainsi que les stéréotypes sont combattus.

Finalement, nous considérons que des espaces de rencontres dans les communautés doivent être créés afin de favoriser les rencontres entre les générations, de créer des espaces de convergence où les priorités de tout un chacun peuvent être entendues. Ces espaces peuvent prendre différentes formes selon les spécifications des régions, cependant, leur développement doit être encouragé par les différents paliers gouvernementaux.

FAVORISER LA CONCERTATION DES ACTEURS POUR MIEUX SOUTENIR LES PERSONNES AÎNÉES À DOMICILE ET DANS LA COMMUNAUTÉ AINSI QUE LEURS PROCHES AIDANTS

Plusieurs études démontrent clairement que la proximité des centres décisionnels en matière de soins et services à domicile favorise la bonne distribution des soins ainsi que l'efficacité des services. C'est le cas notamment de plusieurs régions en France où le transfert d'autorité s'est opéré afin de rendre aux régions un plus grand pouvoir décisionnel en santé, permettant ainsi de rapprocher les services publics de la population desservie.³ À ce titre, le chargé de mission du Haut Conseil de la Santé publique de France précise que : « La décentralisation est devenue dans de nombreux pays un élément fondamental des réformes. Plusieurs raisons militent en faveur de cette orientation. Les inconvénients des systèmes centralisés sont bien connus : efficacité médiocre, lenteur aux changements et à l'innovation, réponse mal adaptée aux besoins. En sens contraire, la plupart des experts se plaisent à souligner

³ DURIEZ, Marc, Diane Lequet-Slama, *Régionalisation et systèmes de santé en Europe*, adsp, (1999) France

que le mouvement de transfert de compétences du niveau national à la région, « au terrain », favorise la prise en compte des réalités locales et une meilleure adaptation à l'offre de soins aux besoins. »⁴

C'est pourtant la stratégie inverse qu'a choisi d'adopter le gouvernement du Québec. Alors que nous constatons une hausse des demandes en matière de soins et services à domicile, il semble que la stratégie est de centraliser les lieux décisionnels, de rationaliser le panier de services, de rationaliser les ressources humaines ainsi que le financement aux particuliers. En 2013, les chercheurs établissent le pourcentage du budget alloué au maintien à domicile à 17% alors que plusieurs pays ont pris le virage et investissent jusqu'à 40% et plus de leur budget en santé dans les services à domicile.

Le Québec doit amorcer une sérieuse réflexion sur son modèle de système de santé qui est cité comme l'un des plus coûteux au prorata des pays industrialisés. Nous devons réfléchir le modèle en fonction de la personne la plus vulnérable, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble des contribuables. Par ailleurs, l'analyse des données est disponible dans le Rapport mondial sur le vieillissement de l'Organisation mondiale de la santé qui stipule que :

Pour répondre aux besoins des populations âgées, des changements importants sont nécessaires dans la façon dont les systèmes de santé sont structurés et dont les soins de santé sont dispensés. Dans de nombreux endroits, en particulier dans les pays à revenus faibles intermédiaires, l'accès et l'accessibilité financière sont les principaux obstacles aux soins. De nouveaux services et de nouvelles approches devront être développés dans ces milieux. Mais globalement, les services qui sont disponibles sont souvent peu conformes aux besoins de santé des personnes âgées. Ils devront être repensés afin d'offrir des soins complets et coordonnés qui ont prouvé qu'ils étaient plus adéquats et plus efficaces. Le point de départ devra être de placer les personnes âgées au centre des soins de santé. Il faudra pour cela se concentrer sur leurs besoins et leurs choix spécifiques, et les inclure comme participants actifs dans la planification des soins et dans la gestion de leur santé. Néanmoins, des changements

⁴ Idem p. 29

apportés aux systèmes sont également nécessaires. Les services de santé doivent être mieux intégrés entre niveaux de services et entre groupes de spécialités. Une bien meilleure coordination est nécessaire avec les systèmes de soins de longue durée, et éventuellement même une intégration formelle. La gestion de cas, le soutien à l'autogestion, et le soutien au vieillissement à domicile doivent être intégrés au tissu des soins de santé pour les personnes âgées.⁵

En ce sens, le vieillissement de la population peut être envisagé comme une opportunité, un investissement, nous permettant d'améliorer le système de santé et donc les soins de santé des bénéficiaires.

Or, au Québec, nous savons que la demande ira en augmentant pour les 20 prochaines années. Nous savons que les services actuels sont insuffisants. Nous savons que la desserte de services à domicile n'est pas invariable selon les régions, les revenus et l'état de santé et surtout, nous savons que les familles sont à bout de souffle.

En ce sens, le Réseau FADOQ recommande plusieurs ajustements afin de faciliter la concertation des acteurs pour mieux soutenir les aînés à domicile ainsi que leurs proches aidants.

- ✓ D'abord nous considérons que les lieux de décision doivent se rapprocher des personnes dans le besoin et des acteurs qui les accompagnent. Pensons aux projets qui peuvent émaner des municipalités. Nous considérons que les décisions en matière de santé et services sociaux devraient être prises par des acteurs locaux, qui sont à même de constater les besoins populationnels. Bref, nous souhaitons que le Québec suive les tendances mondiales de décentralisation sur lesquelles s'entendent bon nombre d'experts résidents des pays où les systèmes de santé sont les mieux cotés.

⁵Organisation mondiale de la santé, Rapport mondial sur le vieillissement et la santé (2015) Genève, p.129

- ✓ Il est essentiel que les services de proximité tels les banques, les pharmacies ou les services postaux demeurent afin d'éviter l'exode rural ou l'isolement des aînés souhaitant rester à domicile.
- ✓ Nous sommes d'avis qu'il est impératif d'avoir un portrait réel de la situation sur le terrain et de l'ampleur des besoins. Les données actuelles ne nous fournissent pas un portrait adéquat selon le Vérificateur général. Qui plus est, lors du dernier recensement, les aînés en situation d'hébergement ou en résidence privée n'ont pas été sonder de manière adéquate. Effectivement, les établissements pouvaient répondre pour leurs résidents qu'ils soient autonomes ou non.
- ✓ Ensuite, nous croyons que les organisations à but non lucratif qui œuvrent auprès des gens nécessitant soins et services à domicile et qui sont éternellement sous-financées doivent se voir octroyer une aide financière adéquate afin d'améliorer l'offre de service sur le terrain.
- ✓ À ce titre, il est impératif que le gouvernement recule une fois pour toutes quant au projet de loi 56 qui vise à assujettir les OSBL au registre des lobbyistes puisque vous pouvez avoir la certitude qu'ils ne seront plus à même d'offrir leurs services de manière adéquate et les élus ne seront plus à même de recevoir l'information pertinente à l'état de la situation sur leur territoire.
- ✓ Dans un autre ordre d'idée, le Réseau FADOQ constate que les professionnels sociaux sont manquants au sein des CIUSSS alors que pour nous, c'est le travailleur social qui joue le rôle le plus essentiel dans la concertation des besoins locaux. C'est cette personne qui connaît le mieux les services disponibles sur son territoire et qui, en principe, connaît sa clientèle.
- ✓ Le travailleur social est à même de coordonner la desserte de service pour le maintien à domicile d'une personne âgée encore faut-il qu'il y ait assez de

ressources tant financières qu'humaines pour assurer une offre de service de qualité.

- ✓ Aussi, les gens en situation de proche-aidance, doivent faire l'objet d'une étude nationale afin d'adapter nos structures et institutions à leurs besoins. Par exemple, les accommodements en milieu de travail, les services préventifs de soins, les programmes d'aide devront être en amont de leurs besoins.

- ✓ Finalement, nous croyons que le gouvernement doit miser sur des idées novatrices qui permettent une réflexion hors du cadre. C'est la raison pour laquelle nous croyons que des initiatives comme le créneau des entreprises collectives en service aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie, émanant du Ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation doivent être maintenus et encouragés. Le créneau permet justement la mise en place de projets d'économie sociale novateurs qui visent à combler les besoins du terrain.

ORIENTATION 3 : ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES

Cette orientation nous semble centrale et essentielle principalement de par la connotation de « sécurité ». Au Réseau FADOQ, nous croyons que nous devons chercher à atteindre le meilleur équilibre entre la sécurité des aînés et le respect de leur autonomie, de leurs choix et ce, dans l'atteinte du plus haut niveau de dignité.

En ce sens, les politiques publiques émanant du gouvernement doivent passer le filtre et le test « aîné ». De fait, nous préconisons un travail de concertation entre les ministères afin de nous assurer que les nouvelles politiques publiques ainsi que les anciennes prennent le haut du pavé en matière de respect de la dignité, au sens large, des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain au Québec.

C'est en ce sens que nous souhaitons que le gouvernement fasse pression auprès du gouvernement fédéral afin que le Canada adhère à l'idée d'une convention internationale relative aux droits des personnes âgées afin d'assurer le plus haut niveau de standards pour la qualité de vie des personnes âgées du Québec et du Canada.

HÉBERGEMENT ET MOBILITÉ, QUEL ACCOMPAGNEMENT?

En matière d'habitation, il semble clair que les modèles actuels ne conviennent qu'à certains individus. Dans un premier temps, les résidences privées servent une clientèle qui est à même de se payer le coût élevé des loyers.

Dans ce domaine, le milieu locatif privé à but lucratif, bien que constituant un acteur incontournable, ne répond pas adéquatement aux besoins de la majorité des aînés. Les RPA à but lucratif offrent des unités locatives à des prix qui ne seront jamais abordables pour la majorité des aînés. C'est en partie ce qui explique que le taux d'attraction des RPA est stable à 18 % de la population de 75 ans depuis 2009 (SCHL, 2009-2016), et ce, malgré l'existence du très substantiel crédit d'impôt pour le maintien à domicile. Cependant, le coût moyen d'une résidence pour aînés sur l'île de Montréal est de 1630\$, et ce, sans services puisqu'avec soins assidus, la facture s'élève à plus de 3000\$ par mois. Rappelons que la majorité des aînés du Québec font plus ou moins 20 000\$ par année.

Autrement, les HLM et les coops d'habitation ont des disponibilités limitées ne desservant qu'un nombre restreint de locataires, et ce, dans un contexte de vieillissement de la population. La réorientation de l'aide au logement depuis 2015 vers une portion grandissante d'aide à la personne, par le biais de la bonification du Programme de supplément au loyer (PSL), au détriment de la construction de

logements sociaux répond très imparfaitement aux besoins des aînés moins nantis. Nous constatons que l'aide directe au locataire répond difficilement aux besoins des personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus demeurer dans leur logement traditionnel. Pour cette clientèle, ce n'est pas seulement l'accessibilité économique au logement qui pose problème, mais aussi le manque de services et l'isolement social. Dans ces cas, l'aide financière sans la création d'un milieu de vie adéquat n'est pas suffisante. Par conséquent, dans une perspective de vieillissement accéléré de notre population, les pouvoirs publics ont un rôle fondamental à jouer afin d'augmenter l'offre de logements sociaux avec services pouvant répondre aux besoins des aînés. Il est donc temps d'innover et d'investir dans les modèles nouveaux-genres afin de transformer le parc d'habitation tant en région qu'en milieu urbain.

En fin, au Réseau FADOQ, nous sommes à même de constater que les idées foisonnent et que plusieurs projets sont en branle. La convergence des milieux communautaires et de proximité est un terreau fertile pour la création de projets imaginatifs qui servent un besoin exprimé des personnes âgées. Par contre, il semble qu'un secteur d'activité est moins stimulé dû à sa complexité soit le transport. Effectivement, la mobilité des aînés est un enjeu majeur premièrement dû à la taille de notre territoire, ensuite dû aux importants coûts d'opération liés aux différents services. La mobilité des aînés fait partie d'une réflexion globale qui doit comprendre tant la hauteur des trottoirs, le déneigement adéquat et les services de transport.

En ce sens, voici les recommandations du Réseau FADOQ:

- ✓ Il nous semble évident que le programme Accès-logis doit être grandement bonifié.
- ✓ Les avantages fiscaux en matière de maintien à domicile doivent être équivalents entre les locataires en RPA notamment et les propriétaires.

- ✓ Il serait essentiel que le gouvernement explore de nouveaux modèles de financement afin que les habitations pour aînés voient le jour comme le propose Permaloge.
- ✓ À notre sens, il serait grandement utile de faire un recensement des innovations tant en matière d'hébergement que de mobilité et d'évaluer la possibilité de faire champignonner ces succès dans différentes régions du Québec. Par exemple, nous savons qu'un projet visant à réhabiliter d'anciens bâtiments en régions éloignées pour les transformer en habitations adaptées pour personnes âgées est en développement. L'évaluation du succès de cette entreprise devrait faire l'objet d'un souci gouvernemental afin d'en faire un modèle de développement en région rurale s'il s'avère porteur.
- ✓ Nous souhaitons que le gouvernement du Québec se dote d'une charte, comme l'a fait le département du Rhône en France. Cette charte vise spécifiquement l'intégration d'un programme d'habitation gouvernemental constitué spécifiquement pour subvenir aux besoins des gens ayant une forme de dépendance, que ce soit l'âge, un handicap ou encore une maladie. Ce parc d'habitation se dit pour tous favorisant ainsi les liens intergénérationnels. Ils sont le modèle même de l'accessibilité universelle.
- ✓ Il serait intéressant que le gouvernement explore les possibilités d'investissements dans les nouvelles technologies visant à contribuer au maintien à domicile et donc à la sécurité des habitats et des habitants. Par exemple, il existe des recherches explorant la possibilité d'une économie de partage et de services via application pour garantir un apport quotidien de denrées et de services, notamment de transport, aux personnes âgées.
- ✓ Il serait important que l'offre de service des EÉSAD puisse être diversifiée de manière à offrir une plus grande panoplie de services, et ce, en fonction des besoins de la population desservie. Par exemple, en plus des AVD, il serait

pertinent que ces dernières puissent offrir des AVQ. Également, il est important que l'offre de service soit adaptée à la réalité des aînés. Un service d'accompagnement aux rendez-vous ne concorde malheureusement pas avec les blocs d'heures imposées lors de l'achat de service. Aussi, il pourrait être pertinent d'ajuster le PEFSAD en fonction des nouveaux besoins en matière de maintien à domicile et de sécurité à domicile.

- ✓ Finalement, est-il possible de réfléchir à des aménagements fiscaux qui encourageraient davantage la transformation de domicile en maisons intergénérationnelles pour les familles qui souhaitent cohabiter?

CONCLUSION

En conclusion, le Réseau FADOQ souhaite réitérer sa pleine collaboration dans l'atteinte des objectifs qui seront établis dans le prochain plan d'action de la politique VVE. Nous sommes confiants que le Québec peu se positionner comme leader dans les dossiers qui concernent le vieillissement de la population. À ce titre, rappelons qu'il est essentiel que le Secrétariat aux aînés joue davantage un rôle de concertation auprès des autres ministères. Le travail en silo ne peut qu'aggraver les impacts de l'inversement de la pyramide démographique au Québec. Les Québécois souhaitent voir tous les membres gouvernementaux travailler de concert, tout en gardant le filtre « aîné » dans l'élaboration de leurs politiques. Les idées qui émanent de cette consultation reflètent les préoccupations, mais surtout les solutions pouvant être promues dans le cadre des différentes problématiques soulevées par nos clientèles respectives. Nous espérons qu'elles seront bien reflétées dans la prochaine mouture de VVE.

Les aînés du Québec bénéficieraient d'un changement de culture et de cap quant à leur parcours de vie et de vieillissement.